

Plan stratégique 2005-2008

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

www.mess.gouv.qc.ca

Mission

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- la promotion de l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- le soutien financier aux personnes démunies ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Vision

Un ministère qui favorise la participation des personnes au développement et à la prospérité du Québec

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS : CIBLES
La contribution au développement d'une économie permettant d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population québécoise	Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail	Pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise	D'ici à 2008, accroître, de 45,9 % à 48,9 %, le taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec Maintenir, d'ici à 2008, le niveau du financement des services publics d'emploi dans les régions ressources à un niveau égalant au moins 1,45 fois celui établi dans les autres régions Assurer, en 2005 et en 2006, la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'emploi <i>L'emploi : passeport pour l'avenir</i> Mettre en œuvre, à compter du 1 ^{er} janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale	Taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec : 48,9 % Rapport entre les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les régions ressources* et les dépenses par personne de 15 à 64 ans dans les autres régions du Québec (*Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay-Lac-St-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue) : 1,45 Plan de mise en œuvre : printemps 2005 Bilan de mise en œuvre : automne 2006 Mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale : 1 ^{er} janvier 2006
		Accroissement de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre partout au Québec	D'ici à 2008, maintenir à 32 000 le nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base D'ici à 2008, maintenir à 4 100 le nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre	Nombre annuel de nouveaux participants à des activités de formation de base : 32 000 Nombre annuel de nouvelles ententes de qualification de la main-d'œuvre : 4 100
		Contribution à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements	D'ici à 2008, maintenir à 4 500 le nombre annuel d'entreprises aidées par Emploi-Québec dans le cadre des mesures actives	Nombre annuel d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives d'Emploi-Québec : 4 500
Une société juste et solidaire qui valorise la contribution de tous	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale et valorisation du travail	D'ici au 31 mars 2008, augmenter, de 38 % à 41 %, le taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec D'ici au 31 mars 2008, accroître, de 61,2 % à 65 %, la proportion de sorties durables de l'assistance-emploi D'ici au 31 mars 2008, abaisser, de 8 % à 7,5 %, le taux d'assistance sociale	Taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec : 41 % Proportion des personnes ayant quitté l'assistance-emploi et n'y revenant pas durant l'année suivant leur sortie par rapport à l'ensemble des personnes quittant l'assistance-emploi : 65 % Taux d'assistance sociale de la population de 0 à 64 ans : 7,5 %
		Révision du filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Accroître d'au moins 5 %, d'ici au 31 mars 2008, le revenu disponible moyen des ménages en situation de pauvreté par la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins de la clientèle par la mise en œuvre, d'ici à l'automne 2006, de programmes répondant à des problématiques particulières Simplifier, d'ici à l'automne 2006, le régime de sécurité du revenu	Revenu disponible moyen des ménages en situation de pauvreté : hausse d'au moins 5 % Mise en œuvre d'un programme répondant à la problématique particulière des prestataires de l'assistance-emploi qui présente des contraintes sévères à l'emploi : automne 2006 Mise en œuvre du programme Alternative jeunesse : automne 2006 Mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles : automne 2006
		Prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Pour l'ensemble des régions, faire en sorte que d'ici au 31 mars 2008, 50 territoires de CLE, où l'on retrouve une concentration de pauvreté, soient dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	Nombre de territoires de CLE dotés d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : 50 territoires de CLE sur 154
Une offre de service de qualité	Moderniser les interventions du Ministère	Prestation de services renouvelée et simplifiée	Offrir, d'ici à avril 2008, des services intégrés de qualité Contribuer, d'ici à avril 2006, à l'implantation de Services Québec Harmoniser, d'ici à avril 2007, les pratiques administratives en matière de soutien gouvernemental aux organismes communautaires	Consolidation et complémentarité des services d'emploi et de solidarité sociale : avril 2006 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens : • révision : avril 2007 • mesure du taux de satisfaction de la clientèle : avril 2008 Mise en œuvre de l'entente de partenariat entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Services Québec : 1 ^{er} avril 2006 Diffusion et application du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire : 100 % des actions réalisées en 2006-2007 Production d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale : dépôt en 2006-2007
		Contribution à la mise en place du gouvernement en ligne	Mettre en place, d'ici à avril 2006, le « Portail Emploi »	Mise en place du « Portail Emploi » : avril 2006
		Gestion des ressources humaines	Assurer, d'ici à mars 2008, la continuité du service à la clientèle dans le cadre de la modernisation de la prestation de services et du renouvellement de l'effectif Assurer, d'ici à mars 2008, le maintien de la qualité du service à la clientèle par une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois Mettre en œuvre, d'ici à mars 2008, de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines favorisant la contribution du personnel à la modernisation de la prestation de services	Implantation d'un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État : • dépôt du plan pluriannuel des ressources humaines en mars 2006 • 100 % des étapes du processus de planification réalisées en 2008 Mise en œuvre d'une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et requalification) et de transfert d'expertise : • adoption en mars 2006 • mise en œuvre d'ici à mars 2008 Mise en œuvre d'une politique ministérielle sur la gestion des changements : mars 2006 Mise en œuvre d'un plan de mesures de prévention en matière de santé des personnes au travail : mars 2006 Mise en œuvre de nouvelles approches et d'outils additionnels favorisant la valorisation et la reconnaissance du personnel : mars 2008